



Communiqué de presse

20 juillet 2016

TROIS TEMPS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 juillet 2016 :

- **transition énergétique : deux opérations concrètes**
- **adoption de deux motions en faveur de la mobilité durable**
- **transfert de la compétence GEMAPI à l'intercommunalité**

➤ transition énergétique : validation de deux nouvelles installations hydro-électriques dans la vallée !

Dans le cadre de leur démarche de réduction des impacts des activités humaines sur l'environnement, la qualité de vie et la santé des habitants initiée en 2010 avec le Plan Climat Energie Territorial et consacré l'automne dernier par le label de « territoire à énergie positive », **la commune et la vallée souhaitent faire fructifier le potentiel hydro-électrique encore non exploité.**

C'est ainsi que le torrent de Taconnaz a fait l'objet d'un appel à candidature qui a débouché sur le choix d'un opérateur qui sera chargé de construire et exploiter une petite centrale hydro-électrique via un B.E.A. de 60 ans pour l'occupation des parcelles publiques nécessaire à l'opération.

L'opérateur retenu est la société VOLTALIA, une jeune société déjà active dans le domaine des énergies renouvelables, qui offre des conditions de rétribution des communes particulièrement séduisantes.

Production attendue non négligeable puisqu'il s'agit, pour une puissance d'environ 4 MW, d'une production qui pourrait **s'établir entre 12 et 13 GWH, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 4000 foyers, ce qui correspond peu ou prou à la population permanente de Chamonix !**

Investissement prévisionnel de 6,3 M d'euros pour une livraison de l'équipement prévue fin 2019 avec un certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat d'électricité (CODOA) fixé à 71 euros le MWH pendant vingt ans et obtenu le 12 juillet.

La redevance aux deux communes concernées (Chamonix et les Houches) s'élèvera, en fonction de la production constatée, à un **taux compris entre 11 et 18 % du chiffre d'affaires** durant les 15 premières années avant d'être majorée (cf tableau).

Les deux communes confirmeront leur implication dans l'opération en entrant au capital de la société en voie de constitution à hauteur de 34%.

SECONDE OPERATION : l'exploitation du torrent des Favrands.

La construction et l'exploitation d'une petite centrale est confiée à la société SUMATEL qui a déjà effectué un certain nombre d'études approfondies sur le sujet en 2005-2008.

Production attendue de 3,2 GWH.

Redevance versée à la commune fixée à 7,5 % du CA pendant 32 ans.

Rapports présentés par Bernard OLLIER et adoptés à l'unanimité des membres du conseil.

➤ **Adoption de deux motions de défense de la vallée et en faveur d'une mobilité durable**

suite à la menace récemment réitérée par M. le président du conseil de la Région autonome du Val d'Aoste de percement d'un second tube sous le massif du mont blanc, les élus ont rappelé **leur opposition absolue à cette proposition, considérée comme « sans fondement, irrecevable et choquante »**. Les élus vont notamment demander au ministère des transports français de **confirmer l'inexistence d'un tel projet**, telle qu'elle avait été formellement rappelée suite à une précédente sollicitation (cf courrier en ce sens du ministre CUVILLIER de septembre 2012).

Autre sujet de mobilisation : **préserver les crédits octroyés au territoire haut-savoyard** sur le volet ferroviaire du CPER 2015-2021 – près de 300 M d'euros, afin d'accélérer la modernisation des infrastructures de transport collectif malmenées par plusieurs décennies de sous-investissement. **La renégociation en cours** du contrat entre Etat et Région ne doit pas conduire à des redéploiements défavorables au territoire.

Motions présentées par Eric FOURNIER et adoptées à l'unanimité des élus du conseil municipal aussi bien que ceux du conseil communautaire réuni le même jour, à qui elles furent présentées dans les mêmes termes.

➤ **Validation du transfert de la compétence GEMAPI à l'échelon intercommunal.**

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations constituent **un enjeu majeur pour le territoire**. Conformément à la loi NOTRe, les élus ont validé le principe du transfert de ces deux sujets essentiels à l'échelon intercommunal dès le 1er janvier 2017.

La question de la mise en place d'une taxe dédiée sera traitée à l'automne.

Rapport présenté par Jean-Claude BURNET et adopté à l'unanimité.